



Union Patriotique

DU RHÔNE

BULLETIN OFFICIEL PARAISSANT LE 1^{er} DE CHAQUE MOIS

et envoyé gratuitement à tous les membres donateurs, souscripteurs et associés

ADRESSER LA CORRESPONDANCE

au Siège social :

5, place de la Miséricorde, Lyon

Abonnement facultatif : 2 francs

Français! rien que Français!

V. DE LAPRADE.

LES ADHÉSIONS ET ABONNEMENTS

sont également reçus

5, place de la Miséricorde, Lyon

Le mardi de chaque semaine
de 7 à 9 h. du soir

COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU COMITÉ

Réunion mensuelle du 24 janvier.

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. Sanaoze, président.

CORRESPONDANCE

Le secrétaire général donne lecture de la correspondance reçue ou échangée depuis la précédente réunion.

MM. Dauvergne et Roman, retenus par des occupations multiples, informent le Comité de leurs regrets de ne pouvoir prêter leur concours effectif à l'œuvre et font part de leur démission.

Communication est aussi donnée :

1^o D'une lettre de M. le Dr Monoyer, président de l'Association alsacienne-lorraine, annonçant au Comité le vote d'une somme de deux cents francs en faveur du monument Anstett, et la création d'un Concours de poésie patriotique (Premier prix, cent francs);

2^o D'une lettre de M. Louis Brisac, président de la Société de Secours mutuels alsacienne-lorraine, annonçant la prochaine réunion du Conseil d'administration.

Des remerciements chaleureux sont votés aux présidents de ces deux Sociétés.

Vient ensuite une lettre de l'Union patriotique de l'Est informant le Comité de l'établissement prochain, à Lyon, d'un Nancéen, M. Gillet, qui se fera également inscrire comme membre de l'Union du Rhône.

Une lettre bien affectueuse et cordiale de M. E. Boudry, ancien président de la Section Bourgeoise, de Lausanne, apporte au Comité les vœux de nos amis suisses et l'espoir d'un prochain rétablissement de nos relations économiques.

L'Union patriotique du Rhône offre avec joie à nos camarades lausannois l'expression de vœux identiques.

VŒU A LA MUNICIPALITÉ

Sur la proposition de MM. Berne et Sanaoze, le Comité, à l'unanimité, décide de présenter à la municipalité de Lyon un vœu tendant à obtenir que le nom de l'héroïque commandant Faurax soit donné à l'une des rues de notre ville.

L'Union patriotique du Rhône est chargée de centraliser les vœux analogues présentés par les Anciens Mobiles du Rhône, les Légionnaires du Rhône et les Engagés Volontaires de 1870-71.

COURS DE MONITEURS

M. le docteur Chambard-Hénon, assisté de son fils, étudiant en médecine, a repris son cours d'anatomie appliquée à la gymnastique, le lundi 9 janvier, à l'Ecole normale d'instituteurs. Une quinzaine de moniteurs étaient présents et, de plus, la presque totalité des élèves-maitres de l'Ecole normale, ce qui compose un intéressant auditoire de plus de cinquante jeunes gens. Les cours ont lieu le lundi de chaque semaine, à huit heures et demie du soir.

Sur la proposition de M. König, le Comité décide que, chaque année, il sera attribué aux cinq premiers élèves-maitres de l'Ecole normale, obtenant le brevet de gymnastique, un prix de l'Union patriotique, consistant en médaille de bronze, volume ou diplôme. Cette proposition sera, avant tout, soumise à l'agrément de M. le recteur de l'Académie de Lyon.

M. Calliet, membre donateur, a offert comme prix au Concours de fin d'année entre les moniteurs, un superbe objet d'art, et une médaille de vermeil.

M. Chatagniat, ancien président de l'Avant-Garde, fait don, dans la même pensée, d'une médaille d'argent.

MM. Chambard-Hénon, père et fils, MM. Calliet et Chatagniat, sont vivement remerciés par l'unanimité du Comité.

TOMBOLA

La tombola de l'Union patriotique du Rhône a été autorisée par un arrêté préfectoral en date du 31 décembre 1892.

Le tirage aura lieu le dimanche 28 mai, à deux heures du soir, au Palais du Commerce, salle des réunions industrielles.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Pour des raisons spéciales, l'Assemblée générale annuelle est renvoyée au dimanche 12 mars, au cirque Rancy.

Les moniteurs des Sociétés de gymnastique seront incessamment convoqués pour arrêter en commun le programme de la fête gymnique dont la durée ne devra pas excéder une heure un quart.

M. Camille Roy, président du Caveau Lyonnais et membre du Comité, veut bien écrire une poésie pour cette circonstance.

M. Enou, président de la Prévoyance scolaire du 2^e arrondissement et M. Maynard, membre du Comité de l'Union patriotique, sont cordialement remerciés

pour des démarches amicales en faveur de notre Assemblée générale.

LE V^e CONCOURS NATIONAL DE TIR

M. Louis Bertet, membre du Comité, fait part à ses collègues des doléances de nombreux tireurs de sa connaissance, relativement à l'organisation du V^e Concours national de tir à Paris, en 1893, notamment en ce qui concerne l'établissement d'une catégorie spéciale réservée aux membres associés et correspondants de l'*Union nationale des Sociétés de Tir de France*.

Considérant surtout que cette création ne paraît pas dictée par une raison de propagande ou d'intérêt général, l'*Union patriotique du Rhône* décide de joindre sa protestation énergique à celle de M. Louis Bertet.

PUBLICITÉ DU BULLETIN

MM. Bertet et Hess ont obtenu chacun une annonce au profit du Bulletin. Le Comité félicite chaleureusement nos deux dévoués collègues, espérant que cet exemple sera suivi.

UNION PATRIOTIQUE DE L'AIN

Nos amis de l'Ain nous adressent une communication que nous reproduisons avec plaisir dans ce Bulletin.

La séance est levée à 10 heures 50.

CONCOURS DE POÉSIE

L'*Union patriotique du Rhône*, pour honorer la mémoire de l'Alsacien Jean-Philippe Anstett, ancien président des sociétés alsaciennes-lorraines de Lyon, et à l'occasion de l'inauguration prochaine du monument funéraire qu'elle lui fait élever, sur un terrain concédé à perpétuité par la ville de Lyon, ouvre un concours de poésie auquel sont invités à prendre part les auteurs de *nationalité française*.

Le sujet indiqué est une ODE PATRIOTIQUE.

La limite de 100 vers est assignée aux concurrents.

Les œuvres présentées devront être inédites et répondre au sentiment de patriotisme que comporte l'esprit de la Société organisatrice du concours et la circonstance spéciale pour laquelle il est organisé. Les auteurs devront, toutefois, s'abstenir des allusions et des termes qui pourraient être de nature à blesser certaines susceptibilités, comme aussi de ce qui peut toucher aux questions d'ordre politique ou religieux.

Les manuscrits seront reçus jusqu'au 30 avril prochain, dernier délai. Ils devront être adressés *sous pli cacheté et affranchi* à M. le Secrétaire général de l'*Union patriotique du Rhône*, 5, place de la Miséricorde, à Lyon.

Chaque pli, afin de pouvoir être remis intact au jury, devra porter à l'extérieur cette mention : « Concours de l'*Union patriotique du Rhône* ».

Un second pli cacheté, renfermé dans le premier, devra porter comme suscription une devise répétée sur le manuscrit, et contenir intérieurement le nom et l'adresse de l'auteur.

Toute œuvre signée sera exclue du Concours.

Le concurrent qui enverra plusieurs œuvres ne sera pas admis à concourir.

Les manuscrits, primés ou non, ne seront pas rendus.

Le jury sera composé de neuf membres, fournis en nombre égal par le Comité de l'*Union patriotique du Rhône*, l'*Association Alsacienne-Lorraine* de Lyon et le *Caveau Lyonnais*.

Les prix à décerner sont les suivants :

1^{er} prix, 100 fr., offert par l'*Association Alsacienne-Lorraine*;

2^e prix, une médaille d'argent ;

3^e prix, une médaille de bronze.

Il sera, en outre, accordé cinq diplômes d'honneur, avec désignation de classement par ordre de mérite, aux manuscrits portant les nos 4, 5, 6, 7 et 8.

L'œuvre ayant mérité le 1^{er} prix sera dite devant le monument à élever à Jean-Philippe Anstett, le jour de l'inauguration.

La proclamation du nom des lauréats et la remise des récompenses auront lieu le dimanche 28 mai 1893, au Palais du Commerce, en une séance solennelle de l'*Union patriotique du Rhône*.

Nota. — Pour les demandes de renseignements, s'adresser à MM. D. Koenig, secrétaire général de l'*Union patriotique du Rhône*, 5, place de la Miséricorde, à Lyon; docteur Monoyer, président de l'*Association Alsacienne-Lorraine*, 1, cours de la Liberté, à Lyon; Camille Roy, président du *Caveau Lyonnais*, 74, Cours de la Liberté, à Lyon.

GYMNASTIQUE

UNIVERSITÉ DE FRANCE
ACADÉMIE DE LYON

Lyon, le 4 février 1893

A Monsieur le Président de l'*Union patriotique du Rhône*,

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Vous avez bien voulu me faire part de l'intention qu'a l'*Union patriotique du Rhône* de décerner, chaque année, des récompenses aux cinq premiers élèves-maîtres de l'Ecole normale d'instituteurs de Lyon, qui obtiendront le brevet de gymnastique aux examens du mois de juillet.

J'ai l'honneur de vous informer que j'autorise volontiers l'Ecole normale à accepter cette libéralité et je remercie votre Société d'avoir bien voulu donner à cet établissement ce témoignage de sympathie.

Veillez agréer, monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée,

Le Recteur,

EM. CHARLES.

UNION DES SOCIÉTÉS DE GYMNASTIQUE DE FRANCE

Les dix-sept sociétés de gymnastique de Lyon affiliées à l'*Union des sociétés de gymnastique de France*, ont décidé d'organiser en commun la 20^e Fête fédérale française, qui aura lieu dans notre ville, en 1894.

Ces sociétés, unies dans une même pensée de travail, de concorde et de dévouement à la patrie, ont désigné pour présider le Comité de permanence, M. Parmenier, directeur des contributions directes, officier de la Légion d'honneur.

La présidence du Comité d'organisation a été offerte, au nom des dix-sept sociétés organisatrices, à M. le maire de Lyon, qui a bien voulu l'accepter.

LA XIX^e FÊTE FÉDÉRALE.

Le 39^e Congrès de l'*Union des Sociétés de gymnastique de France*, réuni à Paris, le 21 janvier dernier, a voté, après délibération, l'ordre du jour suivant présenté par M. Paul Christmann ;

« L'*Union des Sociétés de gymnastique de France* étant tenue, par ses statuts, de rester étrangère à toute question politique ou de religion ;

« La situation existant actuellement à Alger pouvant l'entraîner dans une voie contraire à ses statuts et à son esprit ;

« Les délégués des Sociétés réunies au 39^e Congrès, tout en regrettant d'être obligés de prendre cette mesure, décident qu'il est dans l'intérêt de l'Union d'ajourner à une autre année la Fête fédérale en Algérie et expriment à tous les gymnastes d'Algérie, avec leurs regrets, leurs sentiments de sincère camaraderie. »

Le Congrès a ensuite accepté la proposition de la Société de Toulouse, qui se charge d'organiser la XIX^e Fête fédérale (20 et 21 mai prochain).

Les membres du Comité de Permanence présentés sont :

Président : M. Plassan ✱, avocat, ancien adjoint au maire de Toulouse.

Vice-président : M. A. Causse ☉, ancien juge au Tribunal de commerce.

Vice-président, M. J. Calvet, professeur ;

Secrétaire-général, M. R. Laporte.

ASSOCIATION DES SOCIÉTÉS DE GYMNASTIQUE DE LA SEINE

Nous recevons la communication suivante :

Dimanche dernier a eu lieu, à la mairie du IV^{me} arrondissement, l'Assemblée générale annuelle de l'Association des Sociétés de gymnastique de la Seine.

Après la lecture du procès-verbal de la précédente réunion et des rapports divers de l'exercice écoulé, les délégués présents, au nombre de cinquante-quatre, ont procédé au renouvellement du bureau du Comité d'administration de l'association pour l'année 1893. Il se trouve composé comme suit :

Président d'honneur, M. J. Sansbœuf ; président, M. Derosselle ; vice-président, MM. M. Gaudier et Turin ; secrétaire, M. Lhomme ; secrétaire-adjoint, M. Lagarde ; trésorier, M. Bellois ; trésorier-adjoint, M. Gaston Berger ; archiviste, M. Coudert ; conservateur du matériel, M. Lefort.

Cette association départementale, fondée en 1876, par son président d'honneur actuel, comprend actuellement 56 sociétés, avec un effectif de plus de 5,000 membres.

MM. Leroy et Roucoux, anciens membres du Comité, ont été nommés membres d'honneur de la dite association.

LE MONUMENT DES ENFANTS DE L'AIN

L'Union patriotique de l'Ain a tenu, tout dernièrement, une de ses plus importantes réunions de l'année. Il s'agissait d'adopter le type définitif du *Monument commémoratif* à élever dans les trente-six cantons du département; il s'agissait aussi d'examiner, par le détail, le devis estimatif et le cahier des charges qui devaient lui être soumis.

Presque tous les membres du Comité étaient présents.

A l'unanimité, la réunion accepte le projet choisi par son bureau, et décide d'établir, pour la fabrication des 37 monuments, — Bourg. d'après le nombre des morts du canton devant en posséder deux, à lui seul — *trois catégories* bien distinctes.

La première catégorie comprendra neuf plaques pour les communes ayant au maximum 40 noms à inscrire ; la deuxième, 21 plaques, 60 noms ; la troisième, 7 plaques pour 80 noms.

Les soumissions seront déposées entre les mains du Comité, avant le 18 février prochain ; l'adjudication aura lieu cinq jours après, le 23, et la livraison des travaux se fera le 1^{er} septembre 1893.

Le type adopté sera reproduit en *photogravure*, publié dans le bulletin de l'Union patriotique, et envoyé aux mairies des 453 communes du département. Les maires, surtout ceux des chefs-lieux, verront mieux ainsi l'endroit où peut être placée la plaque commémorative du canton.

Pour éviter toute erreur possible, le Comité décide de publier, dans son prochain bulletin, la récapitulation générale de tous les renseignements reçus ; les mairies pourront ainsi, une fois de plus, vérifier les noms des *Morts pour la Patrie* inscrits par le bureau ;

Et, aux quelques communes qui n'ont pas encore répondu, le Comité adresse un nouvel et pressant appel. Une *lettre recommandée* viendra, à son heure, dégager toute la responsabilité de l'Union patriotique.

Pour l'Union patriotique, les recettes se sont élevées, pendant l'année 1892, à 1,604 francs ; les dépenses

à 1,314 francs. L'excédent de recettes, 289 fr. 56, joint à l'avoir de la Société au 1^{er} janvier 1892, constitue un fonds de réserve de 746 fr. 71.

Pour le *Monument des Enfants de l'Ain*, le montant des souscriptions est de 13,452 francs 19 ; les dépenses soldées, de 1,306 francs 31.

LE V^e CONCOURS NATIONAL DE TIR

Ainsi qu'on a pu le voir à la lecture du compte rendu de la dernière séance du Comité de l'Union patriotique du Rhône, de nombreux tireurs de notre région ont fait entendre leurs réclamations à propos de certains détails d'organisation du V^e Concours national de tir, qui a lieu à Paris, cette année.

Sans parler de l'introduction du Flobert, les plaintes de nos amis se sont surtout élevées contre la création de la catégorie suivante :

3. ARME NATIONALE (Lebel excepté). — Réservé aux membres associés et correspondants de l'Union nationale des Sociétés de tir de France. — Trois positions admises. — Série fixe de 5 balles, gratuite ; classement au centre, avec prix d'honneur à la meilleure série. — 201 prix en nature ; 1^{er}, valeur 1,000 fr.

Les tireurs de notre région ne conçoivent pas qu'on ait créé ainsi une catégorie ouverte seulement à certains privilégiés et dont la majorité des tireurs français se trouve écartée.

Nous pensons comme eux que l'Union des Sociétés de tir de France ne voudra pas laisser subsister une telle disposition au profit d'une caste injustifiée de favoris, et qu'il suffira d'appeler son attention sur ce point pour obtenir gain de cause.

N'est-elle pas, nous dit un vétéran du tir, « comme la sœur aînée qui, arrivée à sa majorité, doit veiller sur les pas de ses sœurs plus jeunes, et les prendre sous son patronage direct ? »

Au moment où l'on parle de tous côtés de la nécessité qui s'impose de travailler efficacement à la diffusion du tir en France, ne serait-il pas urgent de mettre toujours cette préoccupation au premier plan ?

UNION FRATERNELLE des SAUVETEURS

Nous apprenons la fondation de la Société l'Union fraternelle des Sauveteurs, œuvre destinée à venir au secours des sauveteurs blessés en accomplissant un sauvetage ou un acte de dévouement.

Cette Association n'est pas une rivale, mais une amie qui tend à faire plus complète l'union des sauveteurs.

Son but comble une lacune. Les braves qui se dévouent journellement, qui risquent leur vie pour leurs semblables, ne méritent pas seulement la reconnaissance publique, ils méritent aussi et surtout qu'on s'occupe d'eux d'une manière efficace. Les sauveteurs victimes d'un acte de dévouement doivent être préservés de la misère. C'est pour leur venir en aide qu'a été créée cette Association philanthropique ; c'est pour leurs enfants qu'est fondé l'Orphelinat des Sauveteurs. L'union fait la force. Les sauveteurs sont qualifiés pour comprendre la vérité de cet axiome.

Pour les renseignements, s'adresser au *Monde Humanitaire*, 80, rue du Moulin Vert, Paris.

SOCIÉTÉ POLYTECHNIQUE MILITAIRE

La Société polytechnique militaire, de Paris, donnait dernièrement sa séance solennelle de distribution des récompenses, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne.

M. le colonel Laussedat, président, y a prononcé

une belle allocution dont nous croyons devoir publier ici quelques extraits :

« Je ne m'arrêterai pas à toutes les bizarreries de la harangue du premier ministre de l'empire allemand, qui est une assez piètre parodie des qualités de notre pays et du drame de 1870 ; mais nous avons apparemment au moins le droit de critique et de riposte. Et que faut-il penser des gens qui voudraient nous convaincre que l'on parle allemand dans le pays messin ? Quel prétexte d'ailleurs que celui qu'on invoque pour imposer une patrie à ceux qui se feraient tuer pour celle qu'on leur enlève !

« A qui fera-t-on croire à l'homogénéité des races qui composent l'Autriche, qu'il faudrait, par conséquent, démembler, ou même l'Allemagne, le *Valerland*, à commencer par la Prusse ? Chacun sait, en effet, que celle-ci, en dépit de ses prétentions à la science et aux arts de la civilisation, car elle a été décrassée par les malheureux Français réfugiés là-bas, après la révocation de l'édit de Nantes, n'est au fond qu'une horde de Huns, égarée au milieu des Germains, ferment de barbarie qui pourrait, nouveau phylloxera ou très ancien microbe, envahir toute l'Europe et la couvrir de ruines, si la France ne produisait des Pasteurs pour l'arrêter.

« Je n'ai analysé qu'une faible partie du discours de M. de Caprivi, chef-d'œuvre que je voudrais voir plaquer partout en France, jusque dans le moindre hameau, car il met parfaitement en évidence, malgré leur déguisement, les passions haineuses et les préoccupations sournoises de l'ennemi héréditaire, en train de se ruiner et de ruiner ses alliés en préparatifs bellicieux.

« Ce que j'en dois retenir surtout devant vous, Messieurs, c'est que notre système de forts d'arrêt et nos camps retranchés, nos armées de première, de deuxième et de troisième ligne sont considérés comme des obstacles autrement sérieux que ceux que nous étions en mesure d'opposer, en 1870, aux dix-sept corps allemands qui ont envahi notre territoire. En définitive, notre organisation militaire tout entière, et en particulier l'instruction de notre armée de réserve et de notre armée territoriale, sont les plus solides garanties de la paix, tant qu'il nous conviendra de la maintenir, et les futurs Bismarcks y regarderont à deux fois avant de recommencer une partie sûrement plus difficile à gagner que celle que, de son propre aveu, celui-ci a engagée, il y a vingt-deux ans, pour profiter de notre incurie et de notre faiblesse.

« Les efforts que l'on fait partout en France pour développer l'instruction militaire dans tous les corps, dans tous les rangs de notre armée nationale, contribuent donc puissamment, — ce sont nos futurs adversaires qui le proclament les premiers, — à nous faire respecter. »

A LAUSANNE

LA FÊTE CANTONALE DE GYMNASTIQUE

Les Concours de la fête cantonale vaudoise de gymnastique, qui sera célébrée à Lausanne les 12 et 13 août prochain, auront lieu sur la place de la Riponne. La municipalité a bien voulu concéder au Comité d'organisation l'usage de cette belle place, de même que celui de la Grenette.

L'emplacement présente des avantages considérables. D'abord il est aussi central qu'on peut le souhaiter, et ensuite la Grenette constitue une superbe cantine, toute bâtie, ce qui diminue notablement les frais.

Au surplus, le rôle de la cantine sera fort diminué, car pour les repas, les gymnastes seront répartis entre les différents hôtels et restaurants de la ville.

Outre les Concours proprement dits, auxquels le public pourra assister, il y aura des exercices généraux, exécutés par tous les gymnastes vaudois — 500 au

moins — et le soir des productions diverses, sur un podium élevé en plein air ou sous la Grenette.


Les deux sociétés lausannoises, *Section bourgeoise* et *Amis-Gymnastes*, sont inscrites toutes deux pour participer au Concours.

Un certain nombre de Sociétés françaises qui ont reçu, en diverses circonstances, les gymnastes vaudois, seront invitées à prendre part à la fête.

Nous apprenons qu'une invitation cordiale et chaleureuse sera incessamment adressée aux vingt Sociétés de gymnastique de Lyon, qui, avec l'*Union patriotique du Rhône*, ont reçu, en mai 1892, les gymnastes de la *Section bourgeoise*.

Les Lyonnais répondront certainement avec le plus grand empressement à cet appel amical et, à leur tour, ils auront l'occasion d'inviter leurs camarades de Lausanne, ainsi que la Fédération suisse de gymnastique, à venir occuper à la 20^e fête fédérale française, à Lyon, les dimanche et lundi de Pentecôte 1894, la place d'honneur qui leur est réservée d'avance.

VINS DE CHAMPAGNE

Maison  J. BOURDON Père et Fils, de RHEIMS

(Fondée en 1729)

✦ J. BOURDON ✦

AGENT GÉNÉRAL POUR LA RÉGION :

6, Place Kléber, 6
LYON

ENTREPRISE GÉNÉRALE DES FÊTES ET CONCOURS

G. DARTIES

LYON — Rue St-Pierre-de-Vaise, 70 — LYON

Installations pour Concours agricoles, hippiques, de Musique, de Gymnastique, de tir, etc. ; — Expositions d'horticulture, Comices agricoles : — Carrousels, Régates, Feux d'artifices, Mâts vénitiens, Trophées de drapeaux : Tourniquets-compteurs, etc.

ARMES

V. VERNEY-CARRON & C^{ie}

8, Rue des Archers, LYON

SPÉCIALITÉ D'ARMES DE GUERRE, CHASSE
ET TIR DE PRÉCISION
FOURNISSEURS DES SOCIÉTÉS DE TIR

Articles de Chasse

CABINET DENTAIRE

CROUZET, DENTISTE

21, place de la Croix-Rousse, LYON

Cautérisation des CARIÉS DENTAIRES évitant toutes EXTRACTIONS
Spécialité de POSE DE DENTS sans Crochets ni EXTRACTION DE RACINES

TOUTES LES PIÈCES SORTANT DE LA MAISON SONT GARANTIES 10 ANS SUR FACTURE
Consultation de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h.

Le Gérant : FÉLIX SANOZE.